

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 595**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2015, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 595 amendant le règlement de zonage numéro 53 – Chapitre 1 et chapitre 17.*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé lesdits règlements lors de sa séance ordinaire du mercredi 14 octobre 2015 et a délivré les certificats de conformité le 16 octobre 2015.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur le 16^e jour du mois d'octobre 2015, jour de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville,
Ce 22 juin 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière